

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	49	56
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 01/02/2024		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 09 FEV 2024		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 09 FEV 2024		
<p><b>Validation du choix de la commission d'appel d'offres quant à l'attributaire du marché de prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés : collecte en porte à porte, des ordures ménagères résiduelles, des déchets d'emballages ménagers recyclables et des journaux revues magazine sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal (2023-21).</b></p>		

**SEANCE DU 7 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 février, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX, M.René QUINZIN, M.Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Frédéric CARRE, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.François ERLEM, M.Francis DUPIRE, Mme Rachel DAVOINE, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Claude BONNIN M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, M.Vincent DUSSART, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Eric HIROUX, Mme Chantal JACMAIN, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, M.Bernard BEAUFORT, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(es)** : M.Guillaume LESOURD, Mme Delphine PERTUZON, Mme Nathalie VINCENT, M.Denis LEFEBVRE, Mme Alexandra LERCH, M.Luc BERTAUX, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Frédéric ROMAIN, Mme Roxane GHYS, M.David BEAUMONT, Mme Anita LEFEBVRE,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Georges BROXER, Mme Nathalie MONIER, Mme Catherine MOREL

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : Mme Chantal SCHWARTZ, M.Nicolas RUTER, Mme Françoise DUPUITS, , Mme Martine LECLERCQ, Mme Valérie COCHEZ, M.Thierry SOSZYNSKI, Mme Zahra GHEZZOU,



**Objet : Validation du choix de la commission d'appel d'offres quant à de prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés : collecte en porte à porte, des ordures ménagères résiduelles, des déchets d'emballages ménagers recyclables et des journaux revues magazine sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal (2023-21).**

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Chers collègues,

La communauté de communes du Pays de Mormal a lancé une consultation sous la forme d'un marché ordinaire a prix unitaires et forfaitaires ayant pour objet les prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés : collecte en porte à porte, des ordures ménagères résiduelles, des déchets d'emballages ménagers recyclables et des journaux revues magazine sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays de Mormal. Cette consultation a été passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (23-140890), au JOUE (2023/S203-638597) et sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur le 16 octobre 2023.

La date de remise des offres était initialement fixée au 20 novembre 2023 à 12h00.

Un premier avis rectificatif a été envoyé au BOAMP (23-161821) et au JOUE (2023/S 225-708861) le 16 novembre 2023, afin de reporter la date limite de remise des offres au 27 novembre 2023 à 12h00.

Un second avis rectificatif a ensuite été envoyé au BOAMP (23-165132) et au JOUE (2023/S 230-724618) le 24 novembre 2023, afin cette fois-ci de reporter la date limite de remise des offres au 29 novembre 2023 à 12h00.

Le marché n'a pas été alloti.

Le marché prendra effet le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une période initiale de 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029. Il est reconductible tacitement deux fois pour une période d'un an.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 janvier 2024 afin d'attribuer ce marché.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 22 janvier 2024, et ainsi de retenir la société FLAMME ENVIRONNEMENT pour un montant prévisionnel de 9 948 911.28 € HT (10 845 096.67 €TTC) pour sa durée totale, soit 84 mois (période initiale et périodes de reconductions).
- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal à signer le marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
56		

**Décide :**

- D'entériner le choix effectué par la commission d'appel d'offres le 22 janvier 2024, et ainsi de retenir la société FLAMME ENVIRONNEMENT pour un montant prévisionnel de 9 948 911.28 € HT (10 845 096.67 €TTC) pour sa durée totale, soit 84 mois (période initiale et périodes de reconductions).

- D'autoriser le Président de la Communauté de Communes du marché avec l'attributaire, ainsi que tout document y afférent

Envoyé en préfecture le 09/02/2024  
Reçu en préfecture le 09/02/2024  
Publié le   
ID : 059-200043321-20240207-12\_2024DEL-DE

Fait et délibéré le 7 février 2024

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

**09 FEV. 2024**

**09 FEV. 2024**

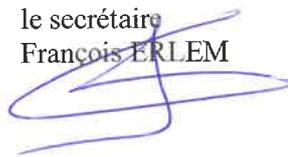
Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM



Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240207-12\_2024DEL-DE